

Notice du 1 janvier 2020

Stage professionnel

Information pour les employeurs

Le marché du travail a besoin de travailleuses et de travailleurs au bénéfice d'expérience pratique. Donnez la possibilité à une cliente ou un client ORP, possédant des connaissances théoriques actuelles, d'apporter son savoir à votre entreprise et de pouvoir ainsi approfondir ses connaissances pratiques pour un stage, soit dans la profession apprise, soit dans un domaine apparenté et de pouvoir nouer des contacts intéressants. Le stage dure au maximum 6 mois.

Quels avantages vous apportent un stage professionnel ?

- Vous avez la possibilité d'apprendre à connaître des collaboratrices et collaborateurs potentiels.
- Avec des charges administratives minimales et des coûts modérés, vous pouvez collaborer avec des professionnels motivés.

Comment le financement est-il réglé ?

- Vous ne rémunérez pas directement la cliente ou le client ORP.
- La cliente ou le client ORP reçoit de la part de la caisse de chômage une contribution de soutien ou l'indemnité journalière usuelle (s'élevant au minimum à un montant de CHF 102.00 pour un taux d'occupation de 100%), ainsi que des indemnités de déplacement et de repas. Les cotisations d'assurance et d'assurances sociales sont également décomptées par la caisse de chômage.
- Vous participez à raison d'un forfait de 25% à l'indemnité journalière ou à la contribution mensuelle. Votre part vous est facturée par la caisse de chômage.

Remplissez-vous les exigences suivantes ?

Pour proposer une place de stage via l'ORP, vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes autorisé à former des apprentis ou vous garantissez le sérieux nécessaire et disposez d'infrastructure et de personnel pouvant garantir le succès du stage.
- Vous êtes prêt à financer 25% des coûts d'indemnités journalières ou de la contribution mensuelle.
- Vous êtes disposé à concéder à la cliente ou au client ORP le temps nécessaire à la recherche d'emploi ainsi qu'aux entretiens d'embauche.
- Vous êtes prêt à laisser partir la cliente ou le client ORP dans les plus brefs délais si celle-ci ou celui-ci trouve un emploi.

Quelles sont les tâches administratives en relation avec le stage professionnel?

- Vous remplissez en collaboration avec le client ou la cliente ORP l'accord de stage, le complétez par un programme d'activité spécifiquement adapté à ses besoins.
- Vous remettez chaque mois l'« attestation MMT » (contrôle de présence) à la caisse de chômage compétente.
- Vous remettez à la cliente ou au client ORP un certificat de travail qualifié à la fin du stage.

Contact

L'office compétente répond à vos questions et organise la suite de la procédure.

Office de l'assurance-chômage
Service de l'emploi
Lagerhausweg 10
3018 Berne

Tél: 031 633 58 14

E-Mail: sandra.zuber@be.ch